

Instruction d'emploi selon § 14 (GefStoffV) Décret sur les subst. Dangereuses,

Bâtiment:	Lieu de travail
Entreprise/Service:	Activité
Date/libéré:	Date de saisie

SUBSTANCES DANGEREUSE / DÉSIGNATION DE PRODUIT

Colle en spray

LES DANGERS POUR HOMME ET ENVIRONNEMENT



Extrêmement inflammable



Irritant

R 12: Extrêmement inflammable. R 36: Irritant pour les yeux. R 52/53: Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. R 66: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. R 67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Risque d'éclatement des récipients. Formation possible de mélanges inflammables avec l'air en cas d'échauffement au-dessus du point d'éclair et/ou en cas de pulvérisation ou de nébulisation.

MESURES DE PROTECTION, RÈGLES DE CONDUITE



Utiliser un appareillage résistant aux solvants. Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible. Prévoir un sol étanche et résistant aux solvants. Ne pas stocker avec des agents oxydants. Conserver les récipients dans un endroit bien ventilé. Mettre à l'abri des échauffements/surchauffes.

Assurer une ventilation du poste de travail adéquate. Protection respiratoire en atmosphère très concentrée en produit. Pour une brève exposition, appareil à cartouche filtrante combinée A-P2. Lunettes de protection. Eviter le contact avec les yeux et la peau. Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols.

Protection des mains: Caoutchouc butyle, >120 min (EN 374).

COMPORTEMENT EN CAS DE DANGER



Agent d'extinction approprié: Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Produits extincteurs en poudre. Mousse.

Equipement de protection particulier dans la lutte contre l'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Indications complémentaires: Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

Ramasser mécaniquement. Ramasser les résidus avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable). Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

Tenir à l'écart de sources d'inflammation. Veiller à assurer une aération suffisante.

PREMIERS SECOURS MESURES



Après inhalation: Assurer un apport d'air frais. En cas de malaises, se rendre chez le médecin.

Après contact cutané: En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau et au savon. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux: En cas de contact avec les yeux, laver abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Indications générales: En cas de projection de produit, changer de vêtements. Changer le vêtement souillé.

CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Éliminer comme déchet dangereux. Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.